

Protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort



Centre
de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole du Gers

Etablissement Public Local d'Enseignement de Formation et de Promotion Agricole

■ Contexte

La formation **Protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort (volailles)** permet d'acquérir le certificat de compétences concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort (obligatoire pour les personnes travaillant dans les structures agréées CE en vertu de l'Arrêté Ministériel du 31 juillet 2012).

La catégorie **Opérateur abattage à la ferme** concerne les établissements dont le nombre d'animaux abattus est **inférieur à 500/semaine et 25 000/an**.

■ Objectifs

Acquérir les connaissances, compétences et savoir-faire pratiques nécessaires à l'exercice de l'activité d'opérateur d'abattoir à savoir :

- S'approprier les notions de bien-être animal
- Connaître les aspects réglementaires relatifs à la protection des animaux
- Être capable d'identifier les points critiques au niveau du poste de travail
- Adopter les mesures correctives en cas de problème

■ Public

- Les exploitants agricoles en contact avec les animaux vivants
- Les opérateurs d'abattoir salariés (**de plus de 3 ans d'expérience au 1^{er} janvier 2013 ; obligation d'obtention du certificat avant le 8 décembre 2015 ; de moins de 3 ans d'expérience au 1^{er} janvier 2013 ; obligation d'obtention du certificat avant le 31 décembre 2013**). Conformément à la réglementation de l'Arrêté Ministériel du 31 juillet 2012 (article 8).

■ Intervenants

Docteurs Vétérinaires ; Zootechniciens

■ Durée et période

1 jour (8 heures)

Calendrier des sessions : nous contacter
15 candidats maximum par session

■ Coût de la formation

Différents financements possibles en fonction du statut : nous contacter

■ Lieu de la formation

CFPPA du Gers – site de Mirande

Contact : M. Cyril NOGUES

cyril.nogues@educagri.fr - 05.62.66.54.64

OPERATEUR ABATTAGE

A LA FERME (volailles)

■ Programme de la formation

■ Matin (4h00)

Partie 1 : Accueil

Séquence 1 : Contexte de la formation de la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort, obligations, sanctions et responsabilité individuelle.

Partie 2 : Introduction au bien-être animal

Séquence 1 : Ou'est ce que le bien être animal ? Elaboration commune d'une définition des cinq libertés. Définition du bien être animal.

Séquence 2 : Comment reconnaître un animal en état de mal-être ? Physiologie, morphologie. Souffrance et stress des animaux. Physiologie appliquées à la manipulation et à la mise à mort. Opposition du comportement normal ou situation de stress des animaux. Perception et interprétation des comportements humains par l'animal.

Partie 3 : Causes, manifestations repérage et correction du mal être

Séquence 1 : Les impacts du stress sur l'animal conscient. Conscience et sensibilité des animaux. Tri à l'arrivée et hébergement des animaux. Abord et conduite des animaux. Manipulation et contention dans le respect du bien-être animal. Immobilisation des animaux. Techniques d'étourdissement.

Séquence 2 : Les contrôles effectués sur l'animal conscient. Evaluation de l'efficacité de l'étourdissement. Aspects pratiques de la saignée. Contrôle de l'absence de signes de vie.

■ Après-midi (4h00)

Partie 4 : Manipulations et soins

Manipulations interdites. Aspects réglementaires.

Partie 5 : Mise à mort

Matériels : principes de fonctionnement, utilisation, contrôle et entretien.

Partie 6 : La gestion des incidents

Conduite à tenir en présence de cas particuliers.

Partie 7 : Evaluation

Epreuve individuelle en temps limité sous forme de questionnaire à choix multiple permettant l'acquisition du certificat de compétence. L'évaluation porte sur la catégorie volailles en fonction des opérations et du matériel visés par le certificat de compétence.

L'évaluation se déroule via les ordinateurs du CFPPA du Gers, il s'ensuit l'obtention ou non du certificat de compétence (en cas d'échec un questionnaire de rattrapage sera proposé en suivant).



CFPPA du Gers BP 54 - Valentées 32300 MIRANDE

Tél : 05 62 66 54 64 - Fax : 05 62 66 53 85

cfppa.mirande@educagri.fr

www.formagri-gers.com